

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

COMMUNE D'EQUIHEN-PLAGE

L'article L 2313-1 du code des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à savoir les opérations en dépenses et recettes prévisionnelles du budget primitif, afin de permettre à la population de la commune d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune (<https://www.ville-equihen-plage.fr>).

Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est structuré en 2 parties :

- La section de fonctionnement, qui retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courant de la commune,
- La section d'investissement, qui présente les programmes d'équipement en cours et nouveaux.

CONTEXTE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'exercice budgétaire du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ce budget est un budget qui s'adapte au contexte actuel, lequel exige que nous renouvelions nos exigences de rigueur de gestion.

Le budget global pour l'exercice 2022 s'élève à 8 037 790.27 €, réparti comme suit :

- Section de fonctionnement :	3 790 167.48 €
- Section d'investissement :	4 247 622.79 €

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EQUILIBREE A 3 790 167.48 €)

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges constituant les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022
011	Charges à caractère général	875 820.00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 368 230.17 €
014	Atténuations de produits	21 876.20 €
65	Autres charges de gestion courante	209 668.80 €
66	Charges financières	12 749.33 €
67	Charges exceptionnelles	103 236.00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 198 586.98 €
	TOTAL	3 790 167.48 €

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principaux produits constituant les recettes se décomposent ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022
013	Atténuation de charges	272 309.43 €
70	Produits services, domaines et ventes diverses	110 650.00 €
73	Impôts et taxes	1 298 217.00 €
74	Dotations et participations	762 295.21 €
75	Autres produits de gestion courante	548 020.00 €
76	Produits financiers	6.00 €
77	Produits exceptionnels	7 500.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	791 169.84 €
	TOTAL	3 790 167.48 €

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EQUILIBREE A 4 247 622.79 €)

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses se décomposent ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	88 479.69 €
20	Immobilisations incorporelles	14 736.00 €
21	Immobilisations corporelles	671 359.09 €
23	Immobilisations en cours	3 473 048.01 €
	TOTAL	4 247 622.79 €

Les principales dépenses d'équipement dans les chapitres 21 et 23 se décomposent :

- Des restes à réaliser (2 715 771.65 € qui correspondent à des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2021),
- Des expressions nouvelles pour 2022.

Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Schéma directeur défense incendie 125 000.00 €
- City stade (écoles) 410 000.00 €
- Aménagement places centre-ville 720 000.00 €
- Bords de falaise (fonds Barnier) 1 427 974.00 €

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se décomposent ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 889 362.83 €
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	70 000.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	314 196.61 €
138	Autres subventions d'investissement non transférables	6 164.31 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	157 099.85 €
2315	Installation, matériel et outillage technique	71 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 198 586.98 €
001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	541 212.21 €
	TOTAL	4 247 622.79 €

Les subventions d'investissement prévues :

Les principales recettes d'équipement dans les chapitres 13 se décomposent :

- Des restes à réaliser (1 860 362.83 € € qui correspondent à des recettes prévues non perçues au 31 décembre 2021),
- Des expressions nouvelles pour 2022.

- Bords de falaise (fonds Barnier) 1 427 974.00 €
- Subvention régionale 1 million d'arbres en hauts de France 110 766.60 €
- DETR Travaux de lutte contre les inondations et l'érosion de sols
- Et réalisation d'une liaison douce (piétons-cyclistes)
- rue du Cimetière 62 146.58 €

- DSIL amélioration énergétique école maternelle	62 769.00 €
- Subvention région projet SEVE (suppression des éclairages Vétustes pour l'environnement)	44 495.00 €
- DSIL aménagement de la rue du cimetière	41 039.25 €
- Co-maitrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération Du Boulonnais pour la réalisation de la liaison douce rue du cimetière	71 000.00 €
- Subvention FDE projet SEVE (suppression des éclairages vétustes Pour l'environnement)	31 544.40 €
- Subvention départementale projet éco-pâturage	8 628.00 €

- **Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022**

Taxe foncière sur le bâti (y compris taux du département) : **54.34 %**

Taxe foncière sur le non bâti : **68.83 %**

Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale s'élève à : **1 218 922 €**

- **Etat de la dette pour 2022**

Annuité de la dette 2022 : Capital	88 479.69 €
Intérêts	12 749.33 €